ID : 071-200071579-20231213-AR2023_051-AR

Publié le : 13 décembre 2023

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

Département de Saône et Loire Arrondissement de Louhans

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU PRESIDENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2023/051

1.1 Marchés Publics

<u>Objet : Arrêté attribuant les marchés relatifs aux services d'assurances de la</u> Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

CONSIDERANT les marchés actuels relatifs aux services d'assurances de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', lesquels arrivent à échéance le 31 décembre 2023 (excepté l'assurance Dommages aux Biens laquelle arrive à échéance au 31 décembre 2024),

CONSIDERANT la nécessité de les renouveler avec effet au 1er janvier 2024,

VU la remise en concurrence des marchés relatifs aux services d'assurances de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et allotis en 3 lots comme suivants :

Lot n°1: Assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot n°2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Lot n°3: Assurance des véhicules et des risques annexes

CONSIDERANT les offres reçues et les résultats de la consultation,

ARRETE

Article 1er

Les marchés relatifs à l'exécution de prestations de services d'assurances sont attribués comme suivant :

- Le lot n°1 : Assurance des responsabilités et des risques annexes a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité par courrier en date du 28 novembre 2023. Une relance de procédure a été mise en place avec une date limite fixée au 19 décembre 2023 12h00.
- Le lot n°2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus est attribué à la compagnie d'assurance : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE 50, Rue de Saint Cyr 69 009 LYON pour une prime annuelle de 889,01 € HT soit 983,51 € TTC
- Le lot n°3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes est attribué à la compagnie d'assurance : SMACL ASSURANCES SA − 141, Avenue Salvador Allende − CS 20000 − 79031 NIORT CEDEX 9 pour une prime annuelle de 14 010,45 € HT soit 16 333,99 € TTC et décomposée comme suivante :

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID: 071-200071579-20231213-AR2023_051-AR

Publié le : 13 décembre 2023

Sur le site internet

www.bresselouhannaiseintercom.fr

Garantie	Prime HT	Prime TTC
Formule de base	13 510,50 €	15 744,05 €
Marchandises transportées	499,95 €	589,94 €

Pour chaque lot, les prestations débuteront le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 36 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2ème

Il est approuvé la signature des marchés comme attribués ci-dessus.

Article 3^{ème}:

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME, Fait à LOUHANS

Le 13/12/2023

Le Président

Anthony VADOT

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.